

Concours d'enseignement : un premier recul du ministère

Des « constats » portés par FO depuis près de 15 ans !

Un groupe de travail sur la formation initiale des enseignants a eu lieu le 8 novembre au ministère. Le document de travail accompagnant cette réunion comporte une partie intitulée « constats ». Force est de constater que ceux-ci rejoignent ceux de la FNEC FP-FO depuis la réforme dite de la « masterisation » en 2009 : en effet, ce que le ministère nomme l'« attractivité » de la profession enseignante décroît au fur et à mesure des diverses réformes qui ont impacté les concours d'enseignement. Le nombre de candidats passant le concours est en forte baisse (division par 5 depuis 2006), baisse encore accélérée avec la réforme « Blanquer » des concours (- 20 % d'inscrits au concours en trois ans), ceci dans le cadre d'une tendance longue de baisse du nombre de postes et d'admis (- 20 % pour les CAPES depuis 2006, - 25 % pour le CRPE depuis 2007).

Même si le ministère est évidemment moins disert à ce sujet, c'est aussi le constat de l'échec de la réforme Blanquer comme vectrice de la contractualisation des enseignants avant même le passage du concours.

Une amorce de prise en compte des revendications

Le ministère a proposé trois scénarios d'évolutions de la formation initiale des professeurs : tous ces scénarios prévoient le passage du concours à Bac + 3 pour le 1^{er} degré. Les choix à opérer ne concerneraient donc que le second degré avec un passage du concours maintenu à Bac + 5, ou un concours à Bac + 4, ou un concours à Bac + 3.

Le concours serait suivi de deux années de formation comme fonctionnaire stagiaire, avec des stages d'observation à hauteur de 25 % du temps de travail en 1^e année, un stage en responsabilité à hauteur de 50 % du temps de travail en 2^e année.

Ces annonces rejoignent en partie les revendications de la FNEC FP-FO, en particulier celle d'un recrutement à Bac+3 et une formation sous statut de fonctionnaire stagiaire. Ce premier recul du ministère est à mettre au compte du combat acharné des collègues, avec la FNEC FP-FO, en défense des concours disciplinaires, du Statut, des postes, de la formation professionnelle sous statut.

Des propositions plus inquiétantes

Cependant, le ministère a aussi évoqué diverses mesures d'accompagnement de ces propositions qui seraient porteuses d'évolutions inquiétantes : détection des élèves qui auraient la « vocation » de devenir enseignants dès le lycée ; mise en place de licences « pluridisciplinaires » ; exigence pour les PE d'une « certification sur l'acquisition des fondamentaux » pour accéder au statut de fonctionnaire stagiaire ; « entrée progressive dans le métier » dès la licence avec des périodes de stage avec l'insertion obligatoire de « modules de sensibilisation » dans les licences.

La FNEC FP-FO a rappelé ses revendications concernant les concours :

- abandon de la masterisation et abrogation de la loi Blanquer
- le retour au recrutement par concours au niveau licence (Bac + 4 pour les agrégés) avec une véritable formation sous statut

La FNEC FP-FO rendra compte de la suite des discussions, au cours desquelles elle continuera de porter ses revendications en défense des concours, du statut et des salaires.